



REGLEMENT DU CLUB

Article 1 :

Le prix de la cotisation (adhésion et licence) est fixé par le bureau directeur chaque début de saison. Elle peut être réglée en une ou plusieurs fois mais elle n'est en aucun cas remboursable. Le montant de la licence est à régler immédiatement pour pouvoir démarrer l'activité. Les chèques d'adhésion au club seront encaissés un mois après le début de la saison sportive (octobre pour un démarrage en septembre) et deux semaines après le démarrage de l'activité pour les inscriptions en cours d'année.

Article 2 :

Ranger le matériel utilisé en fin de séance ;

Article 3 :

Respecter le matériel, les entraîneurs et les camarades d'entraînement ;

Article 4 :

Être à l'heure, participer régulièrement et activement aux entraînements. Signaler toutes absences ou retards, nous n'accepterons pas un enfant au cours au-delà de 15 minutes de retard.

- ✓ Trois absences non justifiées ou non excusées = exclusion du club
- ✓ Trois retards consécutifs = exclusion du cours suivant ;

Article 5 :

Un justaucorps ou une tenue de sport correcte est obligatoire pour l'entraînement, chaussons, chaussettes ou pieds nus

Pour le trampoline : pantalon ou leggings et chaussettes obligatoires.

Article 6 :

Avoir les cheveux correctement attachés pour les entraînements, dans le cas contraire l'entraîneur refusera la participation au cours.

Article 7 :

Enlever les bijoux et éteindre les portables durant l'entraînement, le club n'est pas responsable en cas de casse, perte ou vol.

Article 8 :

La participation aux compétitions est obligatoire pour les gymnastes faisant partie d'une équipe compétitive afin de ne pas léser ses coéquipières. Nous vous rappelons que les engagements compétitifs sont payés par le club et ne sont pas remboursés en cas de forfait. Les dates vous sont communiquées assez tôt afin d'organiser vos plannings familiaux. Nous nous réservons le droit de ne plus accepter votre enfant au sein de son groupe en cas de non-respect de ce point de règlement ;

Article 9 :

Pour les compétitions, le justaucorps du club est obligatoire et sera prêté moyennant une caution (non encaissée) du montant réel de l'équipement. Chaque enfant recevra sa tenue le jour de la compétition et devra la rendre dès la fin du palmarès. Nous encaisserons le montant de la caution en cas de non-restitution ou de dégradation du justaucorps. Il n'est pas possible d'acquérir le justaucorps du club de la saison en cours.

Article 10 :

Les parents ne doivent pas rester dans le gymnase durant les entraînements et ne pourront pénétrer dans la salle que 10 minutes avant la fin de la séance. Vous confiez vos enfants à des personnes professionnelles dans ce domaine et vous n'êtes pas autorisés à intervenir lors des cours. En cas de non-respect de ce point du règlement votre enfant sera exclu de la séance sur le champ, merci de ne pas lui infliger cette punition. Deux journées « portes ouvertes » seront organisées, pour les plus petits, afin que les parents puissent voir les progrès de leurs enfants.

Article 11 :

Selon l'article 4 de la convention signée entre le Gym Club et la Communauté de Communes du Genevois, le passage aux vestiaires est obligatoire. Leur utilisation est strictement réservée aux usagers des installations sportives (article 11 du règlement d'utilisation du gymnase affiché dans le hall d'entrée de celui-ci). Seuls les parents des enfants de 3 à 5 ans peuvent les accompagner (pas d'hommes dans les vestiaires féminins). Le club ne pourra être tenu responsable des événements se déroulant dans ces parties communes. Nous conseillons aux enfants de ranger leurs vêtements dans un sac type cabas afin de les retrouver facilement en fin de séance.

Article 12 :

Les parents doivent s'assurer que l'entraîneur est présent avant de laisser leurs enfants au gymnase et **s'engagent à les récupérer à l'heure en fin de séance, nous ne faisons pas office de garderie.**

Article 13 :

Il est strictement **interdit de photographier ou filmer** lors des séances d'entraînement.

Ces règles ont été mises en place pour le bon déroulement des activités dans le club. Les entraîneurs, animateurs et membres du bureau veilleront à leur application.

LE COMITE